



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Etaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

**Etaient excusés** : M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton.

**A été nommée comme secrétaire de séance** : M. JORAJURIA Ramuntxo

**Date convocation** : 30 septembre 2022

**Date d'affichage** : 30 septembre 2022

### **DECISION N°2 : ATTRIBUTION DE L'AIDE POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS A LA CANTINE VERSEE AUX ECOLES PRIVEES**

*(Nomenclature : 7.5)*

Monsieur le Maire indique que les écoles privées de la commune ont choisi de bénéficier de la cantine de Ossès. Il précise que l'aide pour l'encadrement des enfants, durant le temps de cantine, est facultatif.

Il propose d'attribuer une aide de 90 euros au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Ossès et scolarisés dans les écoles Saint Michel et Ortzazeko Ikastola durant l'année scolaire 2021-2022.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accorder une aide de 90 euros par enfant scolarisé à l'école Saint Michel et domicilié à Ossès pour l'encadrement des enfants à la cantine, soit 1 260 euros (14 enfants x 90 euros).
  
- DECIDE d'accorder une aide de 90 euros par enfant scolarisé à l'école Ortzazeko Ikastola et domicilié à Ossès pour l'encadrement des enfants à la cantine, soit 2 250 euros (25 enfants x 90 euros).
  
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.
  
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de la subvention.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 octobre 2022  
Le Maire,  
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le 14/10/2022  
Et après transmission en sous-préfecture le 14/10/2022

